

Zone de secours DINAPHI

Budget 2026

Avis de la commission des finances

L'avis de la commission des finances est établi conformément à l'article 11 de l'AR du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours.

Il porte exclusivement sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget.

Ce projet est établi sur base des informations en possession de la zone au moment de sa confection.

Les montants des crédits budgétaires de dépenses sont :

- soit calculés sur base de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et ses arrêtés d'application, particulièrement les AR du 19 avril 2014 portant statuts administratif et pécuniaire du personnel opérationnel des zones de secours ;
- soit calculés à partir du module budgétaire du logiciel «salaires» de Civadis ;
- soit calculés et adaptés sur base de la réalisation du budget 2025 au 30/10/2025.

Au niveau des recettes, après vérifications des recettes à recevoir, les montants des crédits budgétaires sont adaptés, soit sur base des montants facturés pour les prestations propres de la zone, soit sur base des informations fournies par le SPF Intérieur, le SPF Santé et la Province.

Hors transfert vers le fonds de réserve ou vers l'extraordinaire et provisions, les dépenses de cet exercice augmentent de 356.810,26 eur tandis que les recettes diminuent de 844.129,36 eur.

Toutefois, grâce au boni de la dernière MB (711.638,47 eur), après avoir constitué une nouvelle provision de 2.000.000 eur (en plus de la provision existante au 31/12/2024, soit 623.769,83 eur et de celle constituée en 2025, soit 5.650.904,77 pour un total prévu au 31/12/2025 de 8.274.674,60 eur !!), réalisé un transfert vers l'extraordinaire de 2.000.000 eur pour le financement des dépenses extraordinaires de cet exercice (FdR existants au 31/12/2024 : 1.816.437,04 eur dont 800.000 au service ordinaire) ce budget dégage encore un solde positif de 841.557,82 eur.

Au service extraordinaire, les dépenses sont couvertes par un transfert de l'ordinaire et par de nouveaux emprunts.

Bernard DEHARRE
Directeur financier
Comptable spécial

Philippe DE WERGIFOSSE
Colonel
Commandant

Mélanie HAVENNE
Députée provinciale
Présidente